

DÉLIBÉRATION N°2024-006

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Présents :	50	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Absents excusés :	17	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 16
Pouvoirs :	10	janvier 2024, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	60	CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Christian RISS, M. René PELISSIER, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGNET, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUI, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROUULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Olivier REVERSAT donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 26 JAN. 2024, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 26 JAN. 2024

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : JEUNESSE - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE GESTION ET D'OBJECTIFS AVEC L'OMJS

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard DELPY

Vu l'adoption de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 par délibération N°2022-271 en date du 19 décembre 2022 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Cantal et Saint-Flour Communauté ;

Vu l'adoption du dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR) 2022-2025 par délibération N°2022-272 en date du 19 décembre 2022 entre la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Cantal et Saint-Flour Communauté ;

Considérant l'arrêt de la gestion de l'ALSH « les petits Caldaguès » par le gestionnaire ADMR de Chaudes-Aigues ;

Considérant la nécessité de maintenir ce service public sur la commune de Chaudes-Aigues ;

Vu la proposition de l'opérateur OMJS de reprise de la gestion de l'ALSH de Chaudes-Aigues à compter de février 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention pluriannuelle de gestion et d'objectifs à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la structure gestionnaire O.M.J.S. de Saint-Flour au titre de l'A.L.S.H de Chaudes-Aigues, tel qu'annexé à la délibération ;

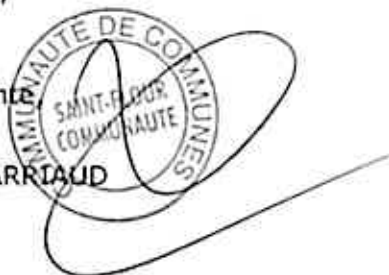
↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer ledit avenant à la convention et toutes les pièces nécessaires à sa mise en oeuvre.

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRAUD



La secrétaire de séance,

Marine NEGRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marine Negre', written in a cursive style.



Convention pluriannuelle de gestion et d'objectifs 2023-2026 entre Saint-Flour communauté et l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour AVENANT N°1

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2023-06 en date du 25 janvier 2023 portant sur les conventions de gestion et d'objectifs avec chacun des opérateurs intervenant pour le compte de Saint-Flour communauté en faveur des services enfance-jeunesse ;

Vu la délibérationen date du 22 janvier portant modification de la convention pluriannuelle de gestion et d'objectifs 2023-2026 concernant l'opérateur Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la convention au regard des modifications entérinées par la délibération du 22 janvier 2024 ;

Vu le projet d'avenant N°1 portant modification partielle des articles 1 et 2 de la convention pluriannuelle de gestion et d'objectifs 2023-2026 ;

ARTICLE 1 :

L'article 1 de la convention pluriannuelle de gestion et d'objectifs 2023-2026 entre Saint-Flour communauté et l'OMJS de Saint-Flour est modifié comme suit :

A compter du 01 février 2024, l'OMJS de Saint-Flour assurera la gestion de l'activité d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le temps extrascolaire sur la commune de Chaudes-Aigues aux périodes suivantes :

A.L.S.H. de Caldaguès :

- Vacances scolaires d'hiver : 2 semaines + périodes d'inscription
- Vacances scolaires de printemps : 2 semaines + périodes d'inscription
- Vacances scolaires d'été : 6 semaines + périodes d'inscription
- Vacances scolaires de Toussaint : 1 semaine (1^{ère}) + périodes d'inscription

Les autres termes de cet article restent inchangés.

L'article 2 de la convention pluriannuelle de gestion et d'objectifs 2023-2026 entre Saint-Flour Communauté et l'OMJS de Saint-Flour est modifié comme suit :

L'OMJS s'engage à :

- Assurer la gestion de **4 A.L.S.H.** sis sur Saint-Flour Communauté à savoir :
 - A.L.S.H. Pays de Saint-Flour situé à Saint-Flour, Avenue de Besserette,
 - A.L.S.H. Margeride situé à Ruynes-en-Margeride, le bourg,
 - A.L.S.H. Planèze situé à Ussel – Le Bourg
 - **A.L.S.H. Caldaguès situé à Chaudes-Aigues, Maison des associations**

Les autres termes de cet article restent inchangés.

ARTICLE 2 :

Les autres articles de la convention pluriannuelle de gestion et d'objectifs 2023-2026 restent inchangés.

Fait à Saint-Flour, le
En deux exemplaires.

La Présidente de Saint-Flour communauté

Le co-président de l'OMJS

Céline CHARRIAUD

Marc POUGET